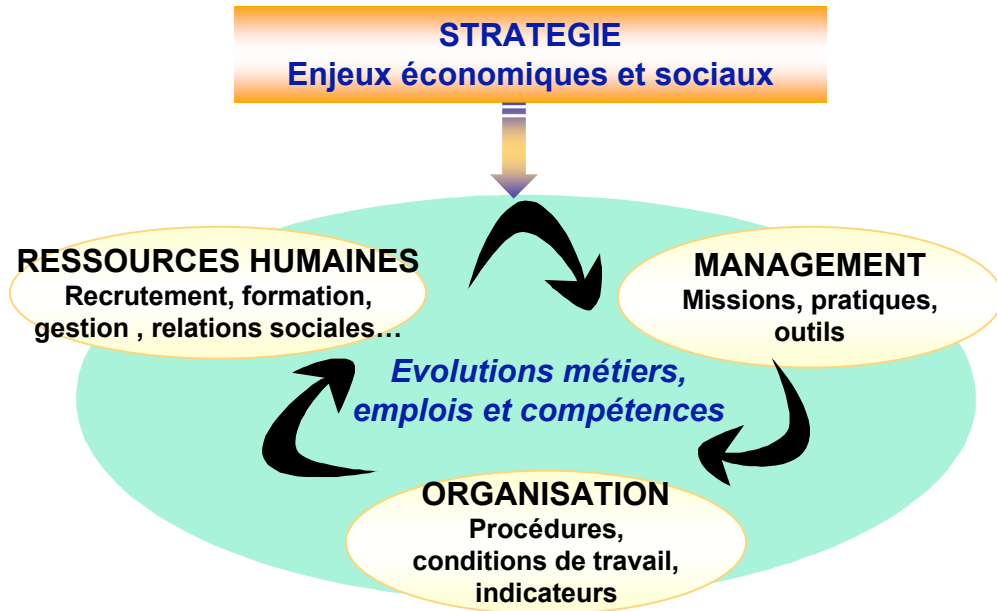


DIAGNOSTIC COURT

Evolution des métiers et des compétences - gestion des âges

Votre entreprise connaît ou va connaître des changements, techniques, économiques, organisationnels, commerciaux, sociaux... Les métiers et les compétences sont concernés par ces évolutions.

14, rue Passet
69007 LYON
T. 04 37 65 49 70
F. 04 37 65 49 75



Vous avez des questions :

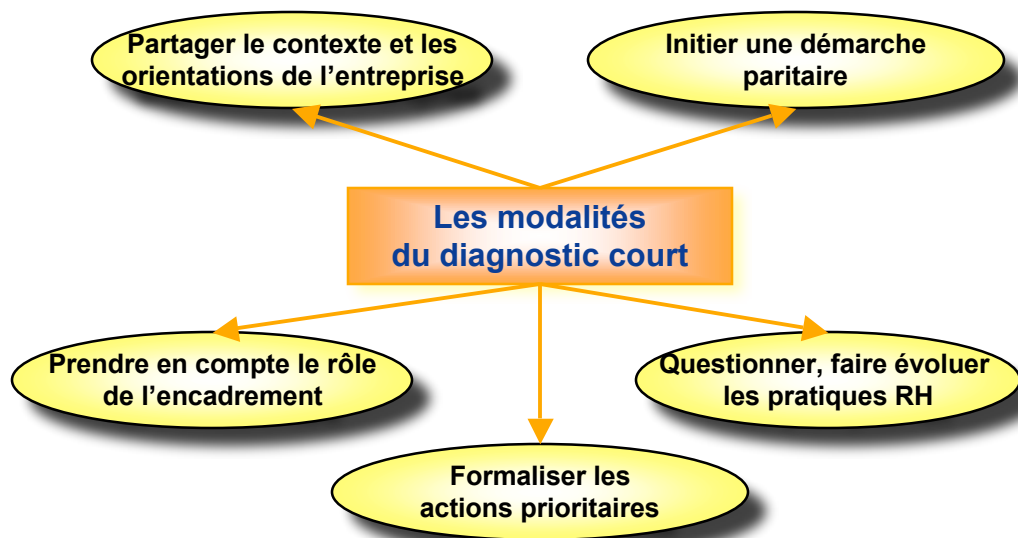
- ➡ Comment mettre en place ou professionnaliser le management de proximité,
- ➡ Comment résoudre les difficultés de recrutement, d'intégration, de fidélisation,
- ➡ Comment gérer les départs et le transfert des compétences,
- ➡ Comment installer de nouveaux outils ou procédures de travail,
- ➡ Comment organiser les évolutions des métiers,
- ➡ Comment intégrer les nouvelles exigences qualité des clients,
- ➡ ...

**Le diagnostic court va vous aider à poser et à clarifier les priorités
d'action à mettre en œuvre.**

Agence Rhône-Alpes
pour la valorisation
de l'innovation sociale
et l'amélioration des
conditions de travail

Le diagnostic court permet :

- ➡ **De faciliter l'anticipation et la gestion des changements** : analyse partagée de la situation pour permettre aux acteurs de construire un processus de changement concerté,
- ➡ **D'aborder ces changements en prenant en compte les contraintes tant internes qu'externes,**
- ➡ **La mise à plat des données liées à la pyramide des âges** (aujourd'hui au cœur des préoccupations RH des entreprises).



Le diagnostic court est une aide publique du Ministère des Affaires Sociales du Travail et de la Solidarité et du Conseil Régional destiné aux entreprises qui en font la demande. Sa durée est de maximum 5 jours.

Sa réalisation est confiée au réseau de l'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) et pour la région Rhône Alpes à ARAVIS (Agence Rhône Alpes pour la Valorisation de l'Innovation Sociale).

Les modalités de déroulement et de financement de ce diagnostic compétences sont les mêmes que celles du diagnostic court.